



sommaire

le mot du maire

cadre de vie

la commune

événements

état civil

agenda

civisme

expression libre

informations pratiques

le mot du Maire

Le trésor de notre commune

Le trésor de notre commune n'est pas dans une banque ou dans les caisses du Trésor Public ; il est dans les chemins ruraux et dans les haies qui les bordent, trésor irremplaçable que le Conseil Municipal, avec les habitants de Saint Martin et les résidents secondaires, s'efforce de préserver.

L'expérience des dernières années et des derniers mois a montré le très grand attachement des habitants de notre commune aux chemins ruraux et aux haies qui les bordent ; trois exemples le montrent :

Le chemin Morencé, dont la vente a été faite au Conseil Général de l'Orne, sans précaution et sans enquête d'utilité publique ; quelques mois après le Conseil Général a barré ce chemin ; heureusement l'acte de vente de ce chemin n'avait

pas été régularisé et, avant la régularisation de cet acte, une enquête d'utilité publique a été effectuée et a manifesté la volonté unanime de conserver ce chemin dans notre patrimoine communal.

Le chemin de Bellême à Crapon, qui dessert la Maladrerie : un lotisseur, sans consultation du Conseil Municipal et sans enquête d'utilité publique, a viabilisé la partie piétonnière de ce chemin bordant son lotissement et l'a considérée comme partie intégrante de son lotissement, lui permettant ainsi d'affirmer que ce lotissement bénéficie d'une sortie sur la route de Bellême à Mamers alors que ce chemin, particulièrement étroit et encaissé, ainsi que sa sortie sont très dangereux. Le Conseil Municipal, après mûres réflexions et consultations, a interdit la sortie de ce lotissement sur ce chemin rural ; cette sortie, supprimant cette partie du chemin piétonnier, conduirait en effet nécessairement de très nombreux usagers de ce lotissement (qui comporte 28 lots), dans ces conditions particulièrement dangereuses, vers cette route de Bellême à Mamers.

Le lotisseur a engagé deux procédures à l'encontre de cet arrêté et de ses conséquences mais la commune, dans le cadre de cette procédure, fera tout pour respecter ce chemin rural et la tranquillité de tous, dont d'ailleurs celle des habitants du lotissement.

Le chemin de la Verderie, appartenant à notre commune : ce chemin, actuellement sans issues, était bordé de haies ; ces haies, sans l'accord de notre commune, ont été abattues mais heureusement recépées, c'est à dire que leurs souches ont été conservées ; l'abattage de ces haies a suscité de vives protestations ; l'indemnisation proposée a été acceptée sous condition que les souches soient conservées pour permettre à ces haies de repousser ; malgré que ce chemin soit sans issues la commune a décidé de le conserver en raison de l'importance paysagère et écologique des haies.

Le trésor de notre commune est celui des chemins ruraux et des haies qui les bordent ; merci à tous de préserver ce trésor. Luc de Romanet

cadre de vie

établissement public de santé de Bellême

Depuis 2008 l'hôpital de Bellême est en phase de rénovation et de restructuration.

L'opération concernant le secteur «personnes âgées» s'est achevée le 25 février 2011 et le nouveau bâtiment «la Rose des Vents» accueille les résidents depuis le 22 mars 2011.



établissement public de santé de Bellême suite

L'établissement nécessitait un besoin urgent de modernisation car les conditions d'hébergement de l'Hôpital ne correspondaient plus aux attentes des personnes accueillies :

- peu de chambres individuelles,
- des chambres trop petites,
- des équipements obsolètes et aujourd'hui inadaptés.

LE PROJET

Il a donc été décidé une vaste opération de rénovation et de réhabilitation :

- la construction d'un nouveau bâtiment de 215 lits d'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes),
- l'ouverture de 26 lits spécifiques pour l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,
- la restructuration des bâtiments existants (Genêts et Napoléon III) afin d'accueillir :
 - o le service de soins de nuit et réadaptation, la pharmacie,
 - les partenaires extérieurs (UNA, Cabinet médical, Réseau Gérontologique du Sud Perche ...),
 - o les locaux techniques et les services administratifs.
- Un bâtiment construit dans une volonté de qualité environnementale:
 - o une chaufferie bois,
 - o un système de chauffage solaire pour l'eau,
 - o des terrasses et patios végétalisés et arborés.

Une ouverture du bâtiment qui s'est effectuée le 22 mars 2011.

CE QUI A CHANGE

Un accueil en chambres individuelles d'au moins 20 m², toutes équipées de WC, lavabo et douche. A cette fin, le nouveau bâtiment est doté :

- d'une salle à manger à chaque étage,
- de lieux de convivialité dans chaque service : salons, salles d'activités,
- d'une galerie centrale desservant les chambres
- de terrasses aménagées,
- d'espaces de repos et de rencontres,
- de locaux avec de nombreux patios,
- de longues coursives de balcons donnant sur le golf.



FAVORISER L'ACCUEIL TEMPORAIRE

L'objectif est d'ouvrir l'établissement sur l'extérieur et d'assurer une aide aux aidants en leur proposant des moments de répit. L'Hôpital de Bellême met à disposition une offre d'accueil temporaire afin de répondre à ce besoin.

UNE NOUVELLE UNITÉ : UPAD (Unité d'accueil pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés)

Le nouveau bâtiment comprend deux unités de 14 et 12 lits adaptées pour l'accueil de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés, Cette unité est sécurisée et répond aux besoins de ces résidents:

- contrôle d'accès par badge,
 - espaces spécifiques de promenade intérieurs et extérieurs,
 - environnement adapté,
 - un personnel spécialement formé pour la prise en charge de ce type de pathologie,
- Des activités centrées sur les fonctions cognitives et de mémoire sont organisées.



La restructuration du secteur sanitaire

2ème opération: Réhabilitation du secteur hospitalier après autorisation par l'Agence Régionale de Santé

Ces travaux débutés au mois d'avril. Durée des travaux programmés de 6 à 8 mois - rénovation totale des chambres et de l'ensemble du service.

Création d'un plateau technique de kinésithérapie.

Ouverture prévue au dernier trimestre 2011. **SL**



aide à domicile



L'aide à domicile gérée par notre association s'adresse à tout public qu'il soit retraité ou non, elle peut intervenir lors d'une naissance, d'une maladie de longue durée, elle exerce de multiples fonctions :

Travaux ménagers

Assistance aux gestes de la vie quotidienne etc.

Tous ces services constituent un élément de sécurité, une présence rassurante pour la personne aidée, nous intervenons dans l'urgence.

Notre démarche qualité est très rigoureuse.

MEMBRES DU BUREAU DE L'ADMR

Présidente	Mme COCQ Simone
Vice-président	M FRETARD Dominique
Vice-présidente	Mme TABOURY Annick
Trésorière	Mme BOURGOGNE Monique
Trésorière adjointe	Mme JAMOIS Annie
Secrétaire	Mme MENAGER Annick
Secrétaire adjointe	Mme BINOIS Marie Antoinette

Pour tous renseignements s'adresser :

AUDREZ FRANCOIS assistante technique et
NATHALIE MARQUEZ employée de bureau

Tél.: **02 33 25 75 97 / 06 45 30 11 09**

Bureau de BELLEME

3 Place boucicaut
61130 BELLEME

Permanence :

Lundi de 9 h à 12 h et l'après midi sur rendez vous , Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h30 **FS**

la commune

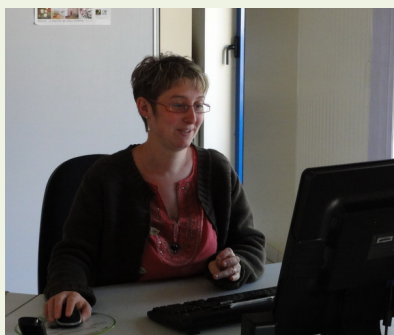
changement de secrétaire



Secrétaire de notre mairie depuis le 1^{er} septembre 1998 **Isabelle THIERRY** a quitté ses fonctions le 30 avril 2011 pour rejoindre la mairie de BELLEME. Tout

au long de son activité Isabelle a fait preuve de compétences, de disponibilité auprès du public et du conseil municipal. C'est donc avec grand regret que nous la voyons partir, Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans sa nouvelle activité.

Depuis le 1^{er} avril **Marjolaine TOURNELLE** a pris possession du poste. Marjolaine est âgée de 29 ans, mariée et maman de deux enfants.



Bienvenue à Marjolaine dans notre commune de Saint Martin du Vieux Bellême. **FS**

réfection du mur du cimetière

Lors du Conseil Municipal de septembre 2010 il a été programmé la réfection des murs du cimetière, en priorité dès 2011 sur la partie droite. Cette réhabilitation s'effectuera sur 3 à 4 ans sans faire appel à une entreprise extérieure.



Cette remise en état étant réalisée par notre employé communal et notre saisonnier Bernard ROTTIER, ces travaux seront programmés de préférence au cours du mois d'avril chaque année.

A ce jour 25 m de longueur de mur sur 1.20 m de hauteur ont été réalisés.

La municipalité remercie Jacques DEBRAY qui a autorisé d'accéder à ce chantier par son champ de culture ainsi que l'entreprise de maçonnerie « Daniel BEUNAR-DEAU » pour le prêt de la bétonnière. **FS**

Conseil municipal

Création d'une commission Chemins

Extrait du compte rendu de la séance du conseil Municipal du jeudi 10 mars 2011-05-

“ 9°) **Création d'une commission de mise à jour des chemins communaux** (recensement des chemins appartenant à la commune et utilisés par des tiers ou à céder le cas échéant à des tiers)

Monsieur Decelle aimerait recenser tous les chemins de la Commune. Des chemins pourraient être achetés par des particuliers, d'autres chemins sont communaux mais sont annexés par des particuliers ou des agriculteurs.

De plus il y a souvent une confusion dans l'appellation des chemins à savoir communaux, vicinaux ou ruraux.

Cette commission aurait pour but de recenser les chemins et de faire un peu le tri. Sur le principe les conseillers sont d'accord mais demandent quel est le pouvoir de la commune pour récupérer un de ses chemins s'il est utilisé par autrui ? La commission pourrait se composer de Gérard Beauté, Lucien Decelle et Martine Rouillec et s'interrogera sur toutes ces questions. ”

Conseil municipal

Finances de la commune

Extrait du compte rendu de la séance du conseil Municipal du jeudi 07 avril 2011.

2°) Approbation du compte administratif 2010

Section de fonctionnement :

Dépenses 2010 211 109,69 €

Recettes 2010 234 110,97 €

Excédent de fonctionnement 2009 91 978,02 €

Section d'investissement :

Dépenses 2010 94 554,44 €

Recettes 2010 79 450,51 €

Déficit d'investissement 2009 - 48 439,02 €

Résultat de clôture 2010 :

1) Fonctionnement 114 979,90 € (91 978,62 + 234 110,97 - 211 109,69)

2) Investissement - 63 542,95 € (48 439,02 + 94 554,44 - 79 450,51)

Le compte administratif, sous la présidence de Marie-Madeleine BOULAY, a été approuvé à l'unanimité.

3°) Approbation du compte de gestion 2010 :

Le compte de gestion de Madame MOISSET reflète le compte administratif et est approuvé à l'unanimité.

4°) Affectation du résultat :

Le déficit d'investissement au 31/12/2010 est de 63 542,95 €, d'où un besoin de financement de 63 542,95 € (inscrit au compte 1068)

L'excédent de fonctionnement au 31/12/2010 est de 51 436,95 euros.

Le conseil municipal accepte l'affectation du résultat ci-dessus.

5°) Vote des taux d'imposition :

Taxes	Base d'imposition 2010	Base d'imposition prévisionnelle 2011	Taux d'imposition de la commune	Produit fiscal
d'habitation	563 643 €	543 200 €	9.09 %	49 377 €
foncière (bâti)	471 624 €	484 900 €	8.65 %	41 864 €
foncière (non bâti)	96 270 €	98 200 €	19.29 %	18 943 €
Cotisation foncière des entreprises	119 818 €	128 900 €	10.33 %	13 315 €
TOTAL				123 319 €

Les objectifs de la Réforme par les pouvoirs publics sont que les ressources des collectivités soient identiques et que les contribuables ne paient pas plus d'impôts, d'où un mécanisme à appliquer. La taxe professionnelle est supprimée pour les communes, les départements et les régions. Les départements ne perçoivent plus la taxe d'habitation et le foncier non bâti mais perçoivent une partie de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la part de taxe sur le foncier bâti que la région touchait. La commune perçoit une partie de la taxe d'habitation du département et de la région d'où une augmentation des taux pour la commune à savoir 3.56 % en 2010 et 9.09 % en 2011. Le taux communal est plus important mais la somme payée par le contribuable restera identique puisque la taxe d'habitation concernant le département n'apparaîtra plus sur la feuille d'imposition du contribuable, contrairement à l'année passée (11,41%).

6°) Vote du budget primitif 2011 :

Le budget primitif 2011 est présenté aux membres du conseil municipal. Madame Moisset souligne qu'il serait préférable de ne pas dépasser les 27 800 € affecté aux dépenses d'équipements (Chapitres 21 et 23) pour que le déficit d'investissement diminue. Cela permettrait d'avoir une situation plus saine en fin d'année. Le but étant de résorber le déficit actuel car l'Etat gèlera les dotations pendant 3 ans, ceci afin de faire participer les communes au désendettement de l'Etat.

Le budget ci-dessous est alors adopté à l'unanimité des membres présents.

Section de fonctionnement :

Dépenses 324 394 €

Recettes 272 958 € + Excédent de fonctionnement de 51 436 €

Section d'investissement :

Dépenses 129 343 €

Recettes 129 343 € "

Vous pouvez consulter les détails des comptes de la commune sur le site <http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/>
GB

événements

remise de décoration

En ce samedi 8 janvier 2011 lors de la cérémonie des vœux Monsieur le maire a tenu à rendre hommage à **Mr Etienne PAVILLON** en lui remettant un diplôme d'honneur aux combattants de l'armée française, 1939- 1945.



Monsieur PAVILLON originaire de la Sarthe travaillait dans la ferme familiale avant d'être appelé sous les drapeaux à 20 ans. Il fut prisonnier pendant cinq ans dans un camp entre Hanovre et Hambourg et fut libéré le 7 avril 1945.

Monsieur PAVILLON a aujourd'hui **92 ans**, a toujours bon pied, bon œil. Il monte régulièrement à pied « des Tilleuls » à BELLEME, cela ne l'effraie pas. **FS**

remise de médailles

Les habitants de SAINT MARTIN étaient nombreux en ce samedi 16 avril 2011 pour honorer cinq anciens élus.



C'est en présence de Bertrand MARECHAUX **préfet**, Claude MARTIN **sous-préfet**, Nathalie GOULET **sénateur**, Jean Claude LENOIR **député** et Jean François de CAFFARELLI **conseiller général** que fut remis la médaille d'or à **Roger BELLANGER** ancien maire, la médaille d'argent à **Luc de ROMANET** maire, **Roland JOLIVET**, **Serge PILLIE** et **Marcel TRUCHET**. **FS**

nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et la municipalité est à leur disposition pour tout besoin.

- Mme et M **BRISMONTIER**, ROSELYNE & JEAN-MARIE
- Mme et M **BESSON**, CÉCILE & CÉDRIC

club des aînés

C'est en présence du maire Luc de ROMANET que Michel LAROUSSE a présidé l'assemblée générale du club des Aînés en ce mercredi 12 janvier 2011.



Le club a perdu six adhérents au cours de l'année 2010 et compte aujourd'hui 24 membres.

Le bureau :

Président : Michel LAROUSSE,

secrétaire : Liliane GESRET

et trésorière : Thérèse DOURDOINE. **FS**

comité des fêtes de saint martin du vieux bellême

Les membres du comité des fêtes n'ont pas ménagé leurs temps en fin d'année 2010 et début 2011.

NOEL DES ENFANTS

Le grand magicien CHRISTIAN avait préparé une animation originale dont le but était de faire rêver les enfants.

Plus de 50 enfants ont participé à cet après-midi récréatif avant de déguster les gâteaux préparés par les membres du comité des fêtes.

SOIREE PAELLA

Toujours très prisée cette soirée, puisque plus de 80 personnes se sont retrouvées dans la salle des mariages.

LOTO

Grande réussite pour ce loto qui a lieu dans la salle des Thibault à SERIGNY, en effet plus de 260 personnes étaient présentes et il n'y avait plus une table de disponible.

Félicitations à toutes ces personnes bénévoles pour leur investissement pour notre commune. **FS**

état civil

naissance

mariages

décès

09 décembre 2010 : **DEJOUR CLAUDE, 74 ans.**

25 janvier 2011 : **LESUEUR GÉRARD, 76 ans.**

08 février 2011 : **ROCHE AIMÉE née JOURDAIN, 87 ans.**

22 février 2011 : **LUMBRERAS RAYMONDE née SAULNIER, 83 ans.**

agenda

19 JUIN 2011 : FÊTE COMMUNALE ET VI-DE GRENIER

21 JUIN 2011 : FÊTE DE LA MUSIQUE

27 NOVEMBRE 2011 : **LOTO**, salle des Thibault de SERIGNY.

2011 : PLANNING DE LA CHASSE EN FORÊT DE BELLÊME, SE REPORTER À LA FEUILLE JOINTE AU BULLETIN N° 8

civisme

nuisances sonores

Pour mémoire, un arrêté préfectoral du 20/02/1991, relatif au bruit, précise que les **travaux de bricolage et de jardinage** réalisés à l'aide **d'outils bruyants**, ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables : de 8 h à 12 h & de 14 h à 19 h, les samedis : de 9 h à 12 h & de 15 h à 19 h 30, les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.** Nous vous demandons d'appliquer ces horaires.

ordures ménagères

Nous rappelons à tous les administrés que les ordures ménagères sont enlevées **le mercredi matin** et que le dépôt, sur les lieux de ramassage dans la commune, doit s'effectuer **uniquement la veille après 18 h.** Ceux qui ne peuvent pas respecter cette consigne ont à leur disposition **un conteneur de dépôt d'ordures ménagères situé à l'extérieur de la DÉCHETTERIE DE BELLÊME accessible 24h/24, 7j/7. GB**

expression libre

citation



Nul ne peut atteindre l'aube
sans passer par le chemin
de la nuit.

-Khalil Gibran-

Composition photo : **Jean Léo DUGAST**
avec un texte de **Khalil Gibran.**

Rappel : Saint Martinois, la rubrique **EXPRESSION LIBRE** vous est réservée

Vous avez une **passion**faites-nous la partager.

Une **anecdote** concernant la commune, son histoire, ses habitants, son passé, son patrimoine ... racontez-nous.

Un métier **captivant** ou une activité..... faites-nous les découvrir.

Vous avez eu un **coup de cœur** pour un film, un livre, un reportage, une exposition, un concert ... communiquez-nous votre enthousiasme.

Vous êtes membre d'une **association**.....faites-nous la connaître.

Une **proposition** pour l'amélioration et le devenir de la commune....elle sera étudiée avec attention.

une entreprise à saint martin du vieux bellême

L'**entreprise SAD** spécialisée dans le transport de marchandise a été créée en 1973.

A l'origine cette société située au Gué de la Chaine avait deux activités : la partie forestière (débardage, transport du bois) et les travaux publics.

En 2005, elle s'installe en bordure de la zone industrielle de Bellême route d'Appenai commune de Saint Martin du vieux Bellême. Cette **entreprise dynamique**, bien implantée localement, **contribue au développement économique du pays Bellémois**

S A D suite

Actuellement, cette **structure familiale de 4 actionnaires** est composée de **48 salariés**.

Un responsable d'exploitation est chargé de l'organisation et de la planification du travail des chauffeurs, du relationnel avec les clients et de la recherche du fret.

Deux personnes s'occupent des tâches administratives.

44 chauffeurs sont en contrat à durée indéterminée (dont un a 38 années d'ancienneté dans l'entreprise).

Un mécanicien est présent à temps plein pour effectuer l'entretien courant des camions et des remorques.

L'entreprise fonctionne de deux façons :

Les lignes régulières :

Il s'agit de transporter des pièces, principalement destinées au secteur automobile, qui sont fabriquées par des sous traitants et qu'il faut livrer chez les grands constructeurs (Renault, Peugeot). Cette partie du travail qui est fournie par des entreprises locales représente 60 % de l'activité totale de la société.

La bourse du fret :

Moyennant une cotisation, l'entreprise a accès à un marché du transport actualisé tous les jours. Tout se passe sur internet et au téléphone. En fonction du lieu de la dernière livraison, le responsable de l'entreprise prévient par téléphone son chauffeur du nouveau lieu de chargement et de la destination de la marchandise. Ce travail essentiel doit être réalisé très rigoureusement afin d'optimiser au mieux les circuits de transports.

En effet, pas question de rouler à vide et de gaspiller du carburant, ce dernier poste constitue actuellement un coût égal aux charges salariales de l'entreprise.

La société possède **43 tracteurs et autant de semi remorques**.

Le véhicule tracteur peut parcourir jusqu'à 1 million de kilomètres et effectue en moyenne 120 000 km par an.

La marchandise est principalement livrée sur palettes dans des semi remorques dont certaines sont modulables en hauteur (jusqu'à 4,60 m).

Un texte de loi a récemment autorisé la charge maximale transportée à passer de **40 à 44 tonnes**. On peut raisonnablement s'inquiéter pour le réseau routier qui, en l'espace de 30 ans, a dû supporter une charge supplémentaire de 6 tonnes par véhicule.

Les chauffeurs qui sont directement au contact des clients **reflètent l'image de l'entreprise**.

La réglementation les astreint à une formation initiale en début de carrière, une formation continue tous les 5 ans et une visite médicale tous les 2 ans.

Ils sont responsables de la marchandise transportée et doivent prendre des précautions pour éviter les actes de vandalisme ou le vol dans leur véhicule.

Ils sont responsables de leur conduite et du respect du code de la route, ils doivent présenter à toute réquisition des forces de l'ordre les disques du chronotatygraphe. Le contrôle peut remonter jusqu'aux 28 derniers jours d'activité. L'entreprise, elle, a l'obligation d'archiver les disques de tous les véhicules pendant 3 ans.

D'autre part, les chauffeurs rencontrent parfois une difficulté de taille : compte tenu du nombre impressionnant de camions qui sillonnent les routes, trouver un endroit libre pour stationner, afin de respecter les temps de conduite, peut s'avérer compliqué.

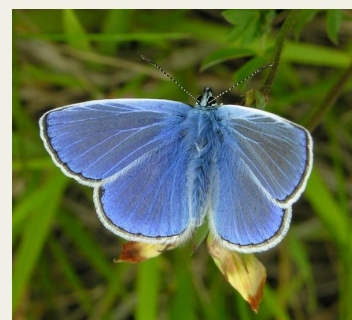
Merci à Séverine et Éric pour leur accueil et leur disponibilité. DM



mieux connaître son environnement naturel avec affo

Une association ressource, à la disposition des habitants de l'Orne, pour tout ce qui touche à la faune et à la flore du département. L'AFFO a été créée en 1980, il y a donc plus de 30 ans. L'anniversaire s'est déroulé en 2010 à la halle aux Blés d'Alençon, avec des milliers de visiteurs et des invités naturalistes d'Angleterre et d'Allemagne. A cette occasion, pendant 48 heures (jours et nuit) l'inventaire faune-flore de la ville d'Alençon a été réalisé par plus de 100 naturalistes.

L'AFFO est organisée en Section de Pays. La commune de Saint Martin-du-Vieux Bellême est ainsi rattachée à la Section Perche. PHOTO Polyommatus icarus 13 6 2009 St Longis 72 AM Pou



affo suite

Quelles sont nos activités dans le Perche ? **Beaucoup de sortie faune-flore, le programme annuel est consultable sur le site de l'AFFO.** En 2011 les thèmes abordés seront les chants d'oiseaux, la nuit de la chouette, les oiseaux de ville, la découverte des planètes le 15 juin, les plantes des caniveaux et des murs le 18 juin, une randonnée découverte en forêt le 4 juin, la flore des bords de routes le 5 juin, un jardin sauvage le 9 juillet, une promenade botanique sur la voie verte le 9 octobre et les conifères de la forêt le 13 novembre. Toutes ces sorties sont gratuites et ouvertes au public, elles se déroulent dans diverses communes percheronnes. La Section Perche **gère des sites naturels** propriétés de l'AFFO (**Les Houilles Blanches à Saint Martin-du-Vieux-Bellême** et la Lambonnière à Pervençères) ou propriété d'autres organismes, la tourbière de Commeauche à Feings, le coteau de la Bandonnière à Longny-au-Perche. Sur tous ces sites, chaque années des chantiers sont organisés, ouvert au public. Le but étant, dans une atmosphère conviviale de donner la possibilité aux habitants des communes de participer concrètement à la préservation de notre patrimoine naturel. **Le chantier aux Houilles blanches se tient en février... alors vous êtes attendus l'année prochaine.**

En collaboration avec la commune et le Parc Naturel Régional du Perche, l'AFFO crée un jardin botanique à La Perrière où nous trouverons une collection des fougères sauvages du Perche, des plantes spécialisées poussant sur les murs, des plantes de tissage et tinctoriales. Un chantier se tient de 18h à 19h tous les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis de chaque mois.

Notre souhait est de permettre au public ornaïs de mieux connaître son environnement naturel et de cette manière amener chacun à devenir acteur de sa préservation et de sa mise en valeur. **François Radigue, Alain Lemarquer, animateurs de la section Perche**

Site internet : <http://affo.pagesperso-orange.fr> Adresse e-mail de l'AFFO : affo@wanadoo.fr

Adresse postale : C.R.I.L Le Moulin du Pont Cidex 1031 61420 – Saint Denis-sur-Sarthon.

informations pratiques

location de la salle

Habitants de la Commune

1 jour	120 euros
2 jours	180 euros

Habitants Hors commune

1 jour	160 euros
2 jours	240 euros

horaire déchetterie

L'espace propre de Bellême est ouvert tous les jours de 10 h à 18 h sauf dimanches et jours fériés.

horaire déchetterie Colonard

La déchetterie est ouverte tous les après-midi du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures.

columbarium

Un columbarium a été installé dans le cimetière communal. La concession de :

15 ans est à 220 €.

30 ans est à 400 €.

Il faut ajouter **30 €** d'ouverture de case.

Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de mairie.



Les brèves

- Extrait du compte rendu de la réunion du syndicat d'électricité du 23 mars 2011.....

" Point 6 effacement du réseau électrique : PRIORITES :

• SERIGNY	Rue de la Bijeanne - rue de Nogent	2011
• ORIGNY LE BUTIN	Le bourg	2012
• IGE	Route du Mans	2013
• SAINT MARTIN DU Vx BELLEME	Les Tilleuls	2014
• ST FULGENTS DES ORMES	Chasnay	2015 "

- SALLE DES MARIAGES

- " La cuisine est désormais équipée d'un lave vaisselle "

mairie nouveaux horaires

OUVERTURE : Lundi & Mercredi de 9 h à 12 h

Mardi de 14 h à 18 h Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Tél. 02 33 73 03 05 – FAX. 02 33 25 97 09

Courriel : mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr



Vous êtes branchés Internet ?

Si vous souhaitez recevoir, par courriel, **les bulletins**, ainsi que **les dates et les ordres du jour des réunions du Conseil Municipal**, puis **les comptes rendus** de ces réunions, communiquez votre adresse de courriel à l'attention du secrétariat mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr

Pour votre information, les documents cités ci-dessus sont affichés et consultables en mairie.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.

Vous voulez tout connaître de votre commune ?

Allez sur le site <http://www.annuaire-mairie.fr/mairie-saint-martin-du-vieux-belleme.html>

Vous y trouverez, entre autres, les rubriques :

Démarches administratives à Saint Martin du Vieux Bellême,

cartes et plans de Saint Martin du Vieux Bellême

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.

La commission « INFO/COM » précise que :

Le Bulletin Municipal est entièrement conçu, rédigé et mis en page par les membres de la dite commission et le secrétariat de la mairie, seuls les frais d'impression sont à charge de la commune et/ou de sponsors. Le coût par exemplaire est de 0,79 € TTC.

Le bulletin N° 9 est imprimé en **360 exemplaires** par le secrétariat de la mairie. Par souci d'économie, les bulletins sont distribués par l'ensemble des conseillers municipaux dans les quartiers proches de leur domicile. Le bulletin est consultable sur le blog de Jean François de Caffarelli <http://www.caffarelli.fr>

COMMISSION INFO/COM : G.Beaute, J.M.Legros, S.Letourneur, D.Maisonnier, L.de Romanet, F.Stagnol, D.Vallée (Photos G.Beaute, J.L.Dugast, S.Letourneur, F.Stagnol)